



Ville d'Esch-sur-Alzette.

Secrétariat

PB

Date de l'annonce publique de la séance:
16.05.2015

Date de la convocation des conseillers :
16.04.2015

point de l'ordre du jour no:
9A

**Délibération du Conseil Communal
de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

Séance publique du 24 avril 2015

Présents: Spautz, bourgmestre, Kox, Tonnar, Hinterscheid, échevins,
Maroldt, Hildgen, Zwally, Bofferding, Hansen, Bernard, Freis,
Mischo, Biltgen, Kersch, Majerus, conseillers
Espen, secrétaire général

Absents: Codello, échevin, Knaff, Wohlfarth, Weidig, conseillers

Le Conseil Communal;

Objet: Contrat de bail entre la Ville et Tango S.A.

Considérant qu'il s'agit d'un contrat de bail entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et Tango S.A. par lequel la Ville met à disposition de Tango S.A. une surface d'environ 20 m², partie de la parcelle inscrite au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette, section C d'Esch/Sud, au lieu-dit «rue Barbourg», n° 735/4705;

Considérant que cette mise à disposition se fait pour l'installation et le maintien d'un système de mobilophonie 2G / 3G / 4G pour une durée de 9 ans et pour une redevance annuelle de 5.000,- EUR attaché à l'indice des prix de consommation;

Vu les conditions et prestations fixées dans le contrat de bail;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988 telle qu'elle a été modifiée par la suite;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

a p p r o u v e
par 11 voix oui et 4 voix non

le contrat de bail entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et Tango S.A.

En séance

Date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 29.04.2015

Pour expédition conforme,
Le secrétaire général

La bourgmestre,